

Date de la convocation : 03/02/2021

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 03/2021

Séance du 9 Février 2021

Membres en exercice : 11

Présents : 10 Absents : 0

Représentés : 1 Pour : 10

Contre : 0 Abstention : 1

L'An Deux Mille Vingt Un le Neuf Février à 18 heures
le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
sous la présidence de M. Robert SIEGEL, Maire,

Présents : SIEGEL R, MORESMAU JP, MINAZZO D, HOMBERT B, THEULE JC,
VEDEL P, GILHET B, STEHLE C, NICAISE V, QUEVREUX M.

Absent représenté : KROGSDAHL A procuration à MORESMAU JP

Objet : Avenant à la Convention avec familles rurales dans le cadre de l'ALSH

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'une convention a été signée avec l'Association Familles rurales domicilié 20 Rue des Ecoles Laïques à Saint Jean de Fos dans le cadre de l'accueil de loisirs sans hébergement pour les enfants de 3 à 12 ans. Un avenant doit être signé précisant la participation financière de la commune par demi-journée.

Ainsi la commune s'engage à prendre à sa charge 6 € par demi-journée et par enfant fréquentant la structure.

Le Conseil entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré

Accepte et Autorise la signature de l'avenant à la convention entre la Mairie et l'Association Familles Rurales de Saint Jean de Fos

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

Fait & délibéré à Saint-Guilhem, Jour, Mois, An que dessus.

Le Maire,
SIEGEL R.



PRÉFECTURE
DE L'HERAULT
15 FEV. 2021
D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A

MORESMAU JP. 	BRUNEL MINAZZO D. 	HOMBERT B.
THEULE JC. 	GILHET B. 	VEDEL P.
NICAISE V. 	KROGSDAHL A. 	STEHLE C.
		QUEVREUX M.